# BE-A0542\_714187\_714566\_FRE

# Inventaire des archives du notaire Charles Philippe Hallaux officiant à Grez-Doiceau (1796-1810)/C. Henin



Het Rijksarchief in België Archives de l'État en Belgique Das Staatsarchiv in Belgien State Archives in Belgium

Description du fonds d'archives:	3
Consultation et utilisation	
Conditions d'accès et de reproduction	
Instruments de recherche	
Histoire du producteur et des archives	
Producteur d'archives	5
Nom	
Histoire institutionelle/Biographie/Histoire de la famille	
Archives	
Historique	
Acquisition	6
Contenu et structure	7
Contenu	
Sélections et éliminations	7
Mode de classement	
Description des séries et des éléments	. 9
Archives du notaire Hallaux Charles Joseph officiant à Grez	9
1 - 9 Répertoires et minutes des actes notariés. 2 nov. 1796 (12 brum. an V) - 2	24
mars 1810	9

### Description du fonds d'archives:

Nom du bloc d'archives: Notaire Hallaux Charles Philippe

Période: 1796-1810

Numéro du bloc d'archives: BE-A0542.407

#### Etendue:

Dernière cote d'inventaire: 9Etendue inventoriee: .75

Dépôt d'archives: Archives de l'Etat à Louvain-le-Neuve

Producteurs d'archives: Hallaux, Charles Philippe (notaire), 1767-1810

Not. Hallaux Charles Ph.

#### Consultation et utilisation

#### CONDITIONS D'ACCÈS ET DE REPRODUCTION

Conformément à l'article 62 de la loi du 25 ventôse an XI (16 mars 1803), seuls les actes et les répertoires notariaux de plus de 100 ans sont publics. Quiconque peut les consulter sans justifier de son identité. Leur consultation est toutefois soumise aux règlements en vigueur aux Archives de l'État. Seules les reproductions obtenues par numérisation (scanner) ou par reader-printer sont autorisées. La reproduction des actes de plus de 100 ans est en principe libre. Elle est soumise au tarif en vigueur aux Archives de l'État.

#### INSTRUMENTS DE RECHERCHE

Cet inventaire remplace l'ancien instrument de recherche en ce qui concerne les archives décrites dans le présent inventaire : LAURENT R., VANRIE A. *Archives notariales du Brabant wallon*, 2000 (Archives de l'État à Louvain-la-Neuve, *Instruments de recherche à tirage limité*, 1).

Histoire du producteur et des archives

PRODUCTEUR D'ARCHIVES

MOM

Hallaux Charles Joseph.

#### HISTOIRE INSTITUTIONELLE/BIOGRAPHIE/HISTOIRE DE LA FAMILLE

Le notaire Charles Joseph Hallaux fut admis notaire à Archennes par le Conseil de Brabant le 17 janvier 1767 <sup>1</sup>. Il y instrumenta jusqu'à son transfert à Grez en mars 1796. Le 3 prairial an IV (22 mai 1796), un arrêté du Directoire exécutif avait imposé aux Départements réunis la législation française relative à l'organisation du notariat et décrétait que " tous les offices, emplois et commissions de notaires, tabellions, hommes de fief ou autres du même genre, sous quelque dénomination qu'ils soient connus, sont déclarés vacans et supprimés". Les administrations départementales dont celle de la Dyle devaient fixer le nombre et les résidences des nouveaux notaires et nommer des citoyens dignes de remplir ces fonctions <sup>2</sup>. Un arrêté du département de la Dyle fixera, le 5ème jour complémentaire an V (21 septembre 1796), le nombre de notaire dans le canton de Grez à trois et confirma Charles Joseph Hallaux dans ses fonctions à Grez <sup>3</sup>. Il continuera à y instrumenter jusqu'au 24 mars 1810 <sup>4</sup>. Il ne sera pas remplacé et désormais, seul un notaire instrumentera à Grez.

#### **ARCHIVES**

#### HISTORIQUE

La loi sur le notariat du 25 ventôse an XI (16 mars 1803), modifiée et complétée notamment par les lois du 4 mai 1999, rappellent aux notaires l'obligation de conserver leurs minutes et répertoires : " Les notaires seront tenus de garder minute de tous les actes qu'ils recevront. Ne sont néanmoins compris dans la présente disposition, les certificats de vie, procurations, actes de notoriété, quittances de fermages, de loyers, de salaires, arrérages de pensions et rentes, et autres actes simples qui, d'après les lois, peuvent être délivrés en brevet " (article 20) et " Les notaires tiendront répertoire de tous les actes qu'ils recevront. Toutefois, lorsque l'acte est reçu par plusieurs

- 1 Charles Joseph Hallaux est né à Archennes le 17 septembre 1741 et décédé à Wavre le 26 mai 1810. GALESLOOT L., Inventaire général du Brabant et des protocoles qui y sont réunis, Bruxelles, 1862, p. cxxxi.
- 2 Recueil des lois de la République française et des arrêtés et actes des autorités constituées dans les départements réunis, t. VIII, pp. 274-285.
- 3 Ibidem, t. IX, p 395.
- 4 Archives de l'État à Anderlecht, Administration centrale du département de la Dyle, no 3794.

Not. Hallaux Charles Ph.

notaires, seul celui qui en conserve la minute ou le premier nommé si l'acte est reçu en brevet, l'inscrit à son répertoire" (article 29) 5.

Quant à l'article 62 de la même loi, il constitue le fondement légal du dépôt des minutes et des répertoires. Il est formulé comme suit : " Les détenteurs de minutes, tables et répertoires d'actes notariés datant de cinquante ans au moins, peuvent les déposer aux archives du Royaume dans la province ou l'arrondissement administratif où se trouve leur ressort. Ces documents doivent obligatoirement être déposés s'ils datent de plus de septante-cinq ans, sauf dispense accordée par l'archiviste général du Royaume sur demande motivée. Ces documents peuvent être librement consultés après cent ans, sauf autorisation antérieure donnée par le ministre de la Justice ou son délégué. Les minutes, tables et répertoires d'actes notariés déposés aux archives du Royaume sont placés sous le contrôle de l'archiviste général du Royaume ".

#### **ACQUISITION**

Conformément à ces dispositions légales, Maître Gaston Declercq officiant à Wavre, a déposé aux Archives générales du Royaume, en 1937, les archives de Charles Philippe Hallaux, notaire à Archennes de 1767 à 1796 puis à Grez de 1796 à 1810. Lors de l'ouverture du dépôt des archives de l'État à Louvain-la-Neuve en 2007, les répertoires et minutes de ce notaire y seront transférés.

<sup>5</sup> Article 12 de la loi du 4 mai 1999 modifiant la loi du 25 ventôse an XI. M.B., 1er octobre 1999.

Not. Hallaux Charles Ph.

7

#### Contenu et structure

#### CONTENU

Les archives notariales comprennent trois types de documents : les répertoires de minutes, les minutes et les tables alphabétiques. Les répertoires des minutes sont des listes récapitulatives des actes passés, qui précisent les noms des parties, les types d'actes et la date des actes. Ces listes sont le plus souvent présentées de manière chronologique.

La minute désigne l'original d'un acte authentique reçu par le notaire et conservé par lui. Sur base de cet original, le notaire délivre des copies (copies simples, authentiques, exécutoires) aux particuliers. Contrairement aux minutes, dans le cas d'actes reçus en brevet par le notaire l'original est remis aux clients, ce qui explique leur absence dans les archives notariales.

Langues et écriture des documents

Les documents décrits dans le présent inventaire sont en français.

#### SÉLECTIONS ET ÉLIMINATIONS

Les minutes et répertoires d'actes notariés doivent être intégralement conservés.

#### MODE DE CLASSEMENT

Initialement, les archives du notaire Charles Philippe Hallaux relative à son exercice à Grez faisaient partie de la collection " Archives notariales du Brabant wallon " et portaient les cotes nos 18674 à 18680. Conformément aux directives <sup>6</sup>, il fut décidé de constituer des fonds distincts pour chaque notaire ayant instrumenté. Une table de concordance entre l'ancienne et la nouvelle numérotation de ce fonds est donnée en annexe de cet inventaire. Ce fonds comprend des volumes regroupant les répertoires et les minutes des actes notariés .

Archives générales du Royaume et Archives de l'État dans les provinces, Instructions et recommandations pour le dépôt, la consultation et la reproduction des minutes et des répertoires de notaires, 2006.

## Description des séries et des éléments

	ARCHIVES DU NOTAIRE HALLAUX CHARLES JOSEPH OFFIC GREZ	IANT À		
	1 - 9 RÉPERTOIRES ET MINUTES DES ACTES NOTARIÉS. 2 1 1796 (12 BRUM. AN V) - 24 MARS 1810. 30 mars 1796 - 27 mai 1796.	NOV.		
1	2 nov. 1796 (12 brum. an V) - 25 août 1800 (7 fruct. an V			
	Hallaux, Charles Philippe (notaire), 1767-1810	1 volume		
2	25 sept. 1800 (3 vend.an IX) - 19 sept. 1802 (2ème jour c X).	•		
	Hallaux, Charles Philippe (notaire), 1767-1810	1 volume		
3	25 sept. 1802 (3 vend. an XI) - 23 sept. 1803 (6ème jour (XI).	•		
	Hallaux, Charles Philippe (notaire), 1767-1810	1 volume		
4	29 sept. 1803 (6 vend. an XII) - 15 sept. 1804 (28 fruct. an XI			
	Hallaux, Charles Philippe (notaire), 1767-1810	1 volume		
5	3 oct. 1804 (11 vend. an XIII) - 21 sept. 1805 (4ème jour (XIII).	•		
	Hallaux, Charles Philippe (notaire), 1767-1810	1 volume		
6	28 sept. 1805 (6 vend. an XIV) - 30 déc. 1806.			
	Hallaux, Charles Philippe (notaire), 1767-1810	1 volume		
7	11 jan. 1807 - 31 déc. 1807.	1 volume		
	Hallaux, Charles Philippe (notaire), 1767-1810			
8	2 jan. 1808 - 30 déc. 1808.	1 volume		
	Hallaux, Charles Philippe (notaire), 1767-1810			
9	3 jan. 1809 - 24 mars 1810.	7		
	Hallaux, Charles Philippe (notaire), 1767-1810	1 volume		